

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris (l'Office) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Office reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Les membres de l'Office surveillent la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et ils approuvent les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de l'Office, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer les membres de l'Office pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Serge Larivière, PH.D., MBA
Directeur général



Régent Brind'Amour, CPA, CMA
Directeur des services administratifs

POUR
L'OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS

Québec, le 5 décembre 2018



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2018, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris au 30 juin 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

Patrick Dubuc, CPA auditeur, CA
Directeur principal

Québec, le 5 décembre 2018

Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2018

	<u>2018</u> <u>BUDGET</u>	<u>2018</u> <u>RÉEL</u>	<u>2017</u> <u>RÉEL</u>
REVENUS			
Contributions du gouvernement du Québec	27 328 900	\$ 25 950 713	\$ 25 812 302
Intérêts	10 000	11 777	9 627
	<u>27 338 900</u>	<u>25 962 490</u>	<u>25 821 929</u>
CHARGES			
Prestations de sécurité du revenu	25 500 000	24 121 813	23 983 402
Traitements et avantages sociaux	1 263 000	1 257 117	1 294 383
Déplacements	145 000	117 793	137 472
Loyers	170 200	161 420	167 130
Honoraires professionnels	34 000	22 256	19 279
Entretien et traitements informatiques	120 000	99 014	113 557
Publicité	5 000	14 488	17 154
Formation	8 000	4 597	7 190
Fournitures	55 200	40 184	50 692
Téléphone et communications	34 000	28 992	31 655
Frais de banque et d'intérêts	1 200	1 052	1 042
Amortissement des immobilisations corporelles	3 300	3 395	10 245
	<u>27 338 900</u>	<u>25 872 121</u>	<u>25 833 201</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL	-	90 369	(11 272)
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>966 930</u>	<u>985 858</u>	<u>997 130</u>
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>966 930</u>	\$ <u>1 076 227</u>	\$ <u>985 858</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 30 JUIN 2018

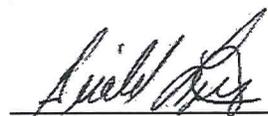
	<u>2018</u>		<u>2017</u>	
ACTIFS FINANCIERS				
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	1 556 467	\$	1 603 127	\$
Débiteurs (note 5)	<u>4 752 291</u>		<u>4 710 804</u>	
	<u>6 308 758</u>		<u>6 313 931</u>	
PASSIFS				
Charges à payer et frais courus (note 6)	5 216 524		5 315 887	
Dû au Fonds d'assurance (note 12)	<u>24 920</u>		<u>24 020</u>	
	<u>5 241 444</u>		<u>5 339 907</u>	
ACTIFS FINANCIERS NETS	<u>1 067 314</u>		<u>974 024</u>	
ACTIFS NON FINANCIERS				
Charges payées d'avance	3 562		5 188	
Immobilisations corporelles (note 7)	<u>5 351</u>		<u>6 646</u>	
	<u>8 913</u>		<u>11 834</u>	
EXCÉDENT CUMULÉ	<u>1 076 227</u>	\$	<u>985 858</u>	\$

Obligations contractuelles (note 8)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR

L'OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS


Gérald Lemoigne, Président


George Wapachee, Vice-président

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS
ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2018

	<u>2018</u> <u>BUDGET</u>	<u>2018</u> <u>RÉEL</u>	<u>2017</u> <u>RÉEL</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL	- \$	90 369 \$	(11 272) \$
Acquisition des immobilisations corporelles	-	(2 100)	(1 375)
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>3 300</u>	<u>3 395</u>	<u>10 245</u>
	<u>3 300</u>	<u>1 295</u>	<u>8 870</u>
Acquisition de charges payées d'avance	(3 500)	(3 562)	(5 188)
Utilisation de charges payées d'avance	<u>3 500</u>	<u>5 188</u>	<u>5 689</u>
	<u>-</u>	<u>1 626</u>	<u>501</u>
Augmentation (diminution) des actifs financiers nets	3 300	93 290	(1 901)
Actifs financiers nets au début de l'exercice	<u>956 839</u>	<u>974 024</u>	<u>975 925</u>
Actifs financiers nets à la fin de l'exercice	<u><u>960 139</u></u> \$	<u><u>1 067 314</u></u> \$	<u><u>974 024</u></u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2018

	<u>2018</u>		<u>2017</u>	
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT				
Excédent (déficit) annuel	90 369	\$	(11 272)	\$
Élément sans effet sur la trésorerie				
Amortissement des immobilisations corporelles	3 395		10 245	
	<u>93 764</u>		<u>(1 027)</u>	
Variation des actifs et passifs liés au fonctionnement				
Débiteurs	(41 487)		(97 109)	
Charges payées d'avance	1 626		501	
Charges à payer et frais courus	(99 363)		105 370	
Dû au Fonds d'assurance	900		(2 140)	
	<u>(138 324)</u>		<u>6 622</u>	
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>(44 560)</u>		<u>5 595</u>	
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS				
Acquisition d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	<u>(2 100)</u>		<u>(1 375)</u>	
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE				
	<u>(46 660)</u>		<u>4 220</u>	
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE				
	<u>1 603 127</u>		<u>1 598 907</u>	
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE				
	<u>1 556 467</u>	\$	<u>1 603 127</u>	\$
<u>Information supplémentaire</u>				
Intérêts reçus	<u>11 777</u>	\$	<u>9 627</u>	\$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2018

1. CONSTITUTION ET FONCTIONNEMENT

L'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris (l'Office), constitué en vertu de la *Loi sur l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris* (RLRQ, chapitre O-2.1), a pour fonction d'administrer le programme de sécurité du revenu établi par cette loi aux fins de fournir aux piégeurs et chasseurs cris une garantie de revenu. Ce programme comprend également d'autres mesures d'incitation à se consacrer aux activités d'exploitation de la faune comme mode de vie.

Des montants sont versés à des unités de prestataires qui y sont admissibles, sujet entre autres conditions, au temps passé à chasser, pêcher et piéger et à exercer des activités accessoires.

En vertu de l'article 984 de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, c. I-3) et de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C., 1985, 5^e suppl.), l'Office n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ses états financiers, l'Office utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de l'Office par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi qu'à l'égard de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations corporelles et les frais courus. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises.

Instruments financiers

La trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que les débiteurs sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges à payer et frais courus (excluant les avantages sociaux à payer) ainsi que le dû au Fonds d'assurance sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2018

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**REVENUS**

Les contributions du gouvernement du Québec qui sont des paiements de transfert sont constatées dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu à ces revenus, dans la mesure où elles sont autorisées, que l'Office a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause. Elles sont présentées, le cas échéant, en contributions reportées lorsque des stipulations imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif.

Si un passif est créé, la comptabilisation à titre de revenu a lieu au fur et à mesure que le passif est réglé.

CHARGES

Les prestations de sécurité du revenu sont constatées lorsqu'elles sont autorisées et que les bénéficiaires ont satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est. Les montants relatifs à la récupération des trop-payés sont comptabilisés aux résultats dans l'exercice au cours duquel ils sont récupérés.

ACTIFS FINANCIERS**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

L'Office présente, dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

PASSIFS**Régimes de retraite**

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux étant donné que l'Office ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile prévue, soit :

	<u>Durée</u>
Améliorations locatives	7 ans
Mobiliers et équipements	5 ans
Équipements informatiques	3 ans
Logiciel	5 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'Office de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur nette comptable, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2018

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

OPÉRATIONS INTERENTITÉS

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable.

Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES

Adoption de nouvelles normes comptables

Le 1^{er} juillet 2017, l'Office a adopté les cinq nouvelles normes suivantes :

Norme	Adoption
SP 2200, <i>Information relative aux apparentés</i>	Prospective
SP 3210, <i>Actifs</i>	Prospective
SP 3320, <i>Actifs éventuels</i>	Prospective
SP 3380, <i>Droits contractuels</i>	Prospective
SP 3420, <i>Opérations interentités</i>	Prospective

Le chapitre SP 2200 définit un apparenté et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les opérations entre apparentés. Des informations à fournir sont requises sur les opérations entre apparentés et les relations sous-jacentes lorsque ces opérations ont été conclues à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées et ont, ou pourraient avoir, une incidence financière importante sur les états financiers.

Le chapitre SP 3210 fournit des indications sur l'application de la définition des actifs énoncée dans la norme SP 1000, *Fondements conceptuels des états financiers*, et établit des normes générales d'informations à fournir à leur sujet. Des informations doivent être fournies sur les grandes catégories d'actifs non constatés. Lorsqu'un actif n'est pas constaté parce que le montant en cause ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, il faut mentionner les motifs sous-jacents.

Le chapitre SP 3320 définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les actifs éventuels. Des informations doivent être fournies sur les actifs éventuels s'il est probable que l'événement futur déterminant se produira.

Le chapitre SP 3380 définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les droits contractuels. Des informations doivent être fournies sur les droits contractuels et comprendre une description de la nature et de l'ampleur des droits contractuels ainsi que de leur échéancier.

Le chapitre SP 3420 établit des normes de comptabilisation et d'information applicables aux opérations conclues entre des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable d'un gouvernement, tant du point de vue du prestataire que de celui du bénéficiaire.

L'adoption de ces normes n'a eu aucune incidence sur les résultats et sur la situation financière de l'Office. Les incidences se limitent, le cas échéant, à des informations présentées dans les notes complémentaires.

Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2018

4. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie est constituée de l'encaisse. L'encaisse comprend une réserve de trésorerie d'un montant de 30 000 \$, affecté par résolution des membres de l'Office aux versements de prestations. Ce montant sert à pourvoir, entre autres, aux versements d'avance et aux paiements d'urgence lorsque le processus normal d'émission de chèques entraîne des délais excessifs pour le prestataire.

5. DÉBITEURS

	<u>2018</u>		<u>2017</u>	
Contributions à recevoir du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale	4 579 925	\$	4 468 650	\$
Autres	172 366		242 154	
	<u>4 752 291</u>	<u>\$</u>	<u>4 710 804</u>	<u>\$</u>

6. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	<u>2018</u>		<u>2017</u>	
Prestations de sécurité du revenu	4 949 357	\$	4 978 257	\$
Fournisseurs :				
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale	191 665		258 825	
Centre de services partagés du Québec	8 193		11 126	
Autres	11 303		13 887	
Traitements et avantages sociaux	56 006		53 792	
	<u>5 216 524</u>	<u>\$</u>	<u>5 315 887</u>	<u>\$</u>

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Améliorations locatives \$	Mobilier et équipements \$	Équipements informatiques \$	Logiciel \$	2018 \$
Coût					
Solde au début	18 416	27 790	56 774	904 650	1 007 630
Acquisitions			2 100		2 100
Dispositions					
Solde à la fin	18 416	27 790	58 874	904 650	1 009 730
Amortissement cumulé					
Solde au début	18 416	24 284	53 634	904 650	1 000 984
Amortissement		865	2 530		3 395
Dispositions					
Solde à la fin	18 416	25 149	56 164	904 650	1 004 379
Valeur comptable nette	0	2 641	2 710	0	5 351

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2018

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

	Améliorations locatives \$	Mobilier et équipements \$	Équipements informatiques \$	Logiciel \$	2017 \$
Coût					
Solde au début	18 416	26 415	56 774	904 650	1 006 255
Acquisitions		1 375			1 375
Dispositions					
Solde à la fin	18 416	27 790	56 774	904 650	1 007 630
Amortissement cumulé					
Solde au début	18 416	23 421	44 252	904 650	990 739
Amortissement		863	9 382		10 245
Dispositions					
Solde à la fin	18 416	24 284	53 634	904 650	1 000 984
Valeur comptable nette	0	3 506	3 140	0	6 646

8. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

L'Office est engagé par des baux à long terme pour des locaux administratifs. Il s'est engagé aussi à verser des sommes en vertu des différentes ententes de services informatiques. Les engagements totalisent 241 116 \$ (333 258 \$ en 2017).

Les paiements minimums futurs exigibles sur la totalité des obligations contractuelles s'établissent comme suit :

2019	163 125 \$
2020	<u>77 991</u>
	<u>241 116 \$</u>

9. RÉGIMES DE RETRAITE

Les employés de l'Office participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2018, les taux de cotisation de certains régimes de retraite ont été modifiés. Ainsi, le taux pour le RREGOP est passé de 11,05 % à 10,97 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE est passé de 15,03 % à 12,82 %.

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 2,97 % au 1^{er} janvier 2018 (4,94 % au 1^{er} janvier 2017) de la masse salariale admissible qui doit être versée par l'employeur pour les participants au RRPE et un montant équivalent pour la partie à verser par les employeurs. Ainsi, l'Office verse un montant supplémentaire pour l'année civile 2018 correspondant à 5,94 % de la masse salariale admissible (9,88 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2017).

Les cotisations de l'Office, incluant le montant de compensation à verser au RRPE, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 86 343 \$ (2017 : 88 890 \$). Les obligations de l'Office envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2018

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, l'Office est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à un contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés des membres de l'Office ainsi que du directeur général de l'Office. L'Office n'a conclu aucune opération importante avec ces apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentés.

11. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, l'Office est exposé à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des procédures en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit peut découler de la possibilité qu'une partie manque à ses obligations financières et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Il peut aussi survenir s'il y a concentration d'opérations avec une même partie ou concentration d'obligations financières de tierces parties ayant des caractéristiques économiques similaires et qui seraient affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture. L'exposition maximale de l'Office au risque de crédit correspond à la valeur comptable de la trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que des débiteurs.

Le risque de crédit associé à la trésorerie et équivalents de trésorerie est essentiellement réduit au minimum en s'assurant que ceux-ci sont investis auprès d'une institution financière réputée.

L'Office estime que le risque de crédit et la concentration de risque de crédit associé aux débiteurs est limité car le débiteur principal est le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, qui est une entité gouvernementale. Les autres débiteurs ne présentent pas de risque de crédit important.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Office ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance.

Les charges à payer et frais courus ont tous des échéances inférieures à 6 mois. Les charges à payer et frais courus ainsi que le dû au Fonds d'assurance totalisent 5 241 444 \$ au 30 juin 2018 (5 339 907 \$ au 30 juin 2017). Environ 87 % du total des sommes (84 % en 2017) sera versé aux bénéficiaires à même l'encaissement du compte à recevoir du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

L'Office considère que son risque de liquidité est très faible puisqu'il détient suffisamment de trésorerie et équivalents de trésorerie pour honorer ses engagements financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable. Généralement, l'Office paie ses factures à l'intérieur d'un délai de 30 jours.

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2018

11. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations du prix du marché. Le risque du marché comprend trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. L'Office considère qu'il est seulement exposé au risque du taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est attribuable à sa trésorerie et équivalents de trésorerie qui portent intérêt à des taux variables basés sur ceux du marché. Toutefois, compte tenu que les montants d'intérêts ne sont pas significatifs, l'Office juge que son exposition à ce risque est faible.

L'objectif de l'Office est de gérer l'exposition au risque de taux d'intérêt en s'assurant que la sécurité des fonds détenus dans sa trésorerie et équivalents de trésorerie a priorité sur les revenus d'intérêt gagnés.

Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2018

12. FONDS D'ASSURANCE

La Convention complémentaire no 15 modifiant le chapitre 30 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2002. Un Fonds d'assurance (Fonds) administré par l'Office a été créé, pour financer les congés de maladie et ceux relatifs aux désastres. Le Fonds est financé par des contributions égales du gouvernement du Québec et des prestataires du programme. Les actifs du Fonds ne font pas partie des actifs de l'Office, lequel a la responsabilité de rendre compte des activités du Fonds. Pour l'année-programme 2017-2018, le taux de contribution du gouvernement et des prestataires est de 1,40 % des jours payés (1,40 % au 30 juin 2017).

Les résultats, l'excédent cumulé et l'état de la situation financière du Fonds pour l'exercice clos le 30 juin 2018, sont les suivants :

RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ

	<u>2018</u>		<u>2017</u>	
REVENUS				
Contribution du gouvernement du Québec	151 784	\$	149 757	\$
Contribution des prestataires	151 784		149 757	
Intérêts	45 526		31 242	
	<u>349 094</u>		<u>330 756</u>	
CHARGES				
Congés de maladie et désastres	259 643		286 555	
Frais de banque	91		91	
	<u>259 734</u>		<u>286 646</u>	
EXCÉDENT ANNUEL	89 360		44 110	
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>611 186</u>		<u>567 076</u>	
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>700 546</u>	\$	<u>611 186</u>	\$

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

	<u>2018</u>		<u>2017</u>	
ACTIFS FINANCIERS				
Encaisse	61 948	\$	62 265	\$
Placements	4 719 384		4 403 857	
Compte à recevoir de l'Office	24 920		24 020	
Compte à recevoir du gouvernement du Québec	24 920		24 020	
	<u>4 831 172</u>		<u>4 514 162</u>	
PASSIFS				
Congés de maladie à payer aux prestataires ¹	4 130 626		3 902 976	
ACTIFS FINANCIERS NETS ET EXCÉDENT CUMULÉ	<u>700 546</u>	\$	<u>611 186</u>	\$

¹ Le passif relatif aux congés de maladie à payer aux prestataires représente la somme de toutes les banques individuelles de jours de congés de maladie évaluées à la valeur de l'allocation quotidienne nette de l'année programme 2018-2019 en date du 1^{er} juillet.

ANNEXE III**ÉTATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019****RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers de l'Office des professions du Québec (L'Office) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Office reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le comité d'audit de l'Office surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de l'Office, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



M^{me} Diane Legault
Présidente



M. Jacques Laflamme
Directeur des services administratifs

Québec, le 19 juin 2019

RAPPORT DE LA DIRECTION	63
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	64
ÉTATS FINANCIERS	
État des résultats et de l'excédent cumulé de l'exercice clos le 31 mars 2019	66
État de la situation financière au 31 mars 2019	67
État de la variation des actifs financiers nets de l'exercice clos le 31 mars 2019	68
État des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 mars 2019	69
Notes complémentaires 31 mars 2019	70

ANNEXE III



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de l'Office des professions du Québec («l'Office»), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019, et l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'Office conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Office à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Office ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Office.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

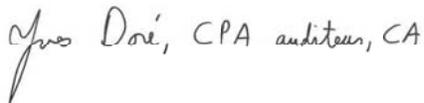
- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Office;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Office à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Office à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,



Yves Doré, CPA auditeur, CA
Directeur principal

Québec, le 19 juin 2019

Office des professions du Québec

**ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019**

	2019 Budget	2019 Réel	2018 Réel
REVENUS			
Contributions des membres des ordres professionnels	10 532 344 \$	10 948 317 \$	10 753 459 \$
Intérêts	85 000	179 379	132 856
	10 617 344	11 127 696	10 886 315
CHARGES			
Frais d'administration			
Traitements et avantages sociaux	9 250 000	8 818 650	7 896 579
Services de transport et de communication	390 000	300 747	374 547
Services professionnels et administratifs	1 060 000	732 188	798 483
Loyers et entretien	795 000	837 940	799 276
Fournitures et matériel	125 000	129 616	116 205
Amortissement des immobilisations corporelles	200 000	189 298	198 706
Intérêts sur les dettes et obligations découlant du contrat de location-acquisition	4 000	3 556	5 610
	11 824 000	11 011 995	10 189 406
Autres charges			
Honoraires et remboursements de frais (note 3)	650 000	618 301	667 506
	12 474 000	11 630 296	10 856 912
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	(1 856 656)	(502 600)	29 403
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 856 656	2 432 079	2 402 676
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	— \$	1 929 479 \$	2 432 079 \$

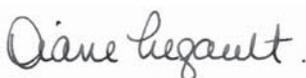
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2019**

	2019	2018
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie	3 774 081 \$	1 297 869 \$
Placements (note 4)	4 046 123	6 500 000
Débiteurs (note 5)	257 770	262 442
Intérêts courus à recevoir	88 681	94 611
	<hr/>	<hr/>
	8 166 655	8 154 922
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	413 948	662 214
Provision pour allocations de transition (note 7)	509 425	308 975
Provision pour vacances (note 7)	820 312	753 824
Effet à payer au Fonds d'appui à la mobilité de la main-d'œuvre (note 8)	3 507 241	3 432 137
Dettes (note 9)	124 923	196 095
Provision pour congés de maladie (note 7)	964 426	822 968
Revenus perçus d'avance	269 700	—
	<hr/>	<hr/>
	6 609 975	6 176 213
ACTIFS FINANCIERS NETS	<hr/>	<hr/>
	1 556 680	1 978 709
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 11)	330 967	416 508
Charges payées d'avance	41 832	36 862
	<hr/>	<hr/>
	372 799	453 370
EXCÉDENT CUMULÉ	<hr/>	<hr/>
	1 929 479 \$	2 432 079 \$
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 12)		
ÉVÈNEMENT POSTÉRIEUR AUX ÉTATS FINANCIERS (note 13)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour l'Office des professions du Québec



M^{me} Diane Legault
Présidente



M. Jacques Laflamme
Directeur des services administratifs

Office des professions du Québec

**ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019**

	2019 Budget	2019 Réal	2018 Réal
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	(1 856 656) \$	(502 600) \$	29 403 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(100 000)	(103 757)	(188 658)
Amortissement des immobilisations corporelles	200 000	189 298	198 706
	100 000	85 541	10 048
Acquisition de charges payées d'avance		(41 832)	(36 862)
Utilisation de charges payées d'avance		36 862	40 456
		(4 970)	3 594
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ACTIFS FINANCIERS NETS	(1 756 656)	(422 029)	43 045
ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 978 709	1 978 709	1 935 664
ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE	222 053 \$	1 556 680 \$	1 978 709 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019**

	2019	2018
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (déficit) de l'exercice	(502 600) \$	29 403 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie:		
Amortissement des immobilisations corporelles	189 298	198 706
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement:		
Débiteurs	4 672	(25 764)
Intérêts courus à recevoir	5 930	(82 032)
Charges payées d'avance	(4 970)	3 594
Créditeurs et charges à payer	(248 266)	80 126
Provision pour allocations de transition	200 450	(141 897)
Provision pour vacances	66 488	50 277
Effet à payer au Fonds d'appui à la mobilité de la main-d'œuvre	75 104	35 248
Provision pour congés de maladie	141 458	13 683
Revenus perçus d'avance	269 700	—
	510 566	(66 765)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	197 264	161 344
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Placements encaissés	6 500 000	6 000 000
Placements effectués	(4 046 123)	(6 500 000)
Flux de trésorerie liés aux activités de placement	2 453 877	(500 000)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(103 757)	(188 658)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de dettes	(71 172)	(69 647)
Obligation découlant du contrat de location-acquisition remboursée	—	(39 966)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(71 172)	(109 613)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE	2 476 212	(636 927)
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 297 869	1 934 796
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	3 774 081 \$	1 297 869 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Office des professions du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2019

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Office des professions du Québec (L'Office) est un organisme constitué en vertu du *Code des professions* (RLRQ, chapitre C-26) et a pour fonction de veiller à ce que chacun des ordres professionnels assure la protection du public.

L'Office relève du ministre responsable de l'application des lois professionnelles que le gouvernement désigne. Les opérations de l'Office sont financées à même les contributions des membres des ordres professionnels. Ces contributions sont versées aux ordres professionnels qui en font la remise à l'Office. Le *Code des professions* prévoit dans le calcul de cette contribution une majoration ou une diminution pour tenir compte des déficits ou excédents des exercices financiers antérieurs. Si l'Office prévoit un excédent ou un déficit pour un exercice, il peut également être pris en compte en tout ou en partie.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, l'Office n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ses états financiers, l'Office utilise le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de l'Office, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présenté dans les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'une estimation

sont la durée de vie utile des immobilisations corporelles, ainsi que les provisions pour congés de maladie, vacances et pour allocations de transition. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

Instruments financiers

La trésorerie, les placements, les débiteurs, à l'exception des taxes à la consommation à recevoir, ainsi que les intérêts courus à recevoir, sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créditeurs et charges à payer, à l'exception des charges sociales à payer, la provision pour vacances ainsi que les dettes sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

Revenus

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les revenus provenant des contributions des membres des ordres professionnels sont constatés lorsque les conditions suivantes, s'il y a lieu, sont remplies :

- il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord ;
- le service a été rendu ;
- le montant est déterminé ou déterminable ;
- le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention des placements au cours de l'exercice.

Actifs financiers

Trésorerie

La trésorerie est constituée des soldes bancaires.

Passifs

Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, étant donné que la direction ne dispose pas d'informations suffisantes pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour allocations de transition

Les obligations découlant des allocations de transition accumulées par les titulaires d'un emploi supérieur qui ne bénéficient pas de la sécurité d'emploi dans la fonction publique sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par l'Office. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation d'un mois de traitement par année de service continu, sans toutefois excéder douze mois.

Provision pour congés de maladie

Les obligations découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par l'Office. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de congé de maladie par les employés.

Provision pour vacances

Aucun calcul d'actualisation concernant la provision pour vacances n'est jugé nécessaire puisque l'Office estime que les vacances accumulées sont prises dans l'exercice suivant.

Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers sont normalement employés pour fournir des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire et selon les durées de vie suivantes :

	NOMBRE D'ANNÉES
Équipement informatique	3
Équipement téléphonique	5
Mobilier	5
Aménagement des locaux	5
Développement informatique	5

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'Office de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux charges de l'exercice. Aucune reprise de valeur n'est constatée.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises.

Office des professions du Québec

3. HONORAIRES ET REMBOURSEMENTS DE FRAIS

En vertu du *Code des professions*, l'Office a la responsabilité d'assumer les charges suivantes : les honoraires et indemnités des présidents des conseils de discipline des ordres professionnels, les allocations de présence et le remboursement des frais raisonnables engagés par les administrateurs nommés par l'Office aux conseils d'administration des ordres professionnels pour représenter le public, ainsi que les allocations de présence et le remboursement des frais raisonnables engagés par les personnes nommées, en vertu de l'article 123.3 du *Code des professions*, aux comités de révision des ordres professionnels. Les honoraires et indemnités sont fixés par le gouvernement.

	2019	2018
Administrateurs nommés	613 661 \$	603 710 \$
Présidents des conseils de discipline des ordres professionnels	4 640	63 796
	618 301 \$	667 506 \$

4. PLACEMENTS

	2019	2018
Placement, portant intérêt à taux fixe de 2,55%, échéant le 17 juin 2019	4 046 123 \$	— \$
Placement, portant intérêt à taux fixe de 1,54%, échu le 4 mai 2018	—	4 000 000
Placement, portant intérêt à taux fixe de 1,85%, échu le 18 juin 2018	—	2 500 000
	4 046 123 \$	6 500 000 \$

5. DÉBITEURS

	2019	2018
Contributions des membres des ordres professionnels à recevoir	224 431 \$	226 250 \$
Taxes à la consommation à recevoir	33 339	36 192
	257 770 \$	262 442 \$

6. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2019	2018
Comptes fournisseurs et frais courus	87 101 \$	194 699 \$
Honoraires et remboursements de frais à payer	36 999	33 184
Traitements à payer	123 281	187 798
Charges sociales à payer	166 567	246 533
	413 948 \$	662 214 \$

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'Office participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2019, le taux de cotisation pour le RREGOP est passé de 10,97 % de la masse salariale admissible à 10,88 %, et celui du RRPE et du RRAS, qui fait partie du RRPE, est demeuré à 12,82 % de la masse salariale admissible. Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 2,97 % depuis le 1^{er} janvier 2018 de la masse salariale admissible qui doit être versé par l'employeur, pour les participants au RRPE et au RRAS, et un montant équivalent pour la partie à verser par les employeurs. Ainsi, l'Office verse un montant supplémentaire correspondant à 5,94 % de la masse salariale admissible pour les années civiles 2018 et 2019.

Les cotisations de l'Office, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élevaient à 771 622 \$ (2018 : 785 861 \$). Les obligations de l'Office envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie et vacances

	MALADIE		VACANCES	
	2019	2018	2019	2018
Solde au début de l'exercice	822 968 \$	809 285 \$	753 824 \$	703 547 \$
Charge de l'exercice	255 719	149 931	665 177	541 522
Prestations versées au cours de l'exercice	(114 261)	(136 248)	(598 689)	(491 245)
Solde à la fin de l'exercice	964 426 \$	822 968 \$	820 312 \$	753 824 \$

Les employés de l'Office peuvent accumuler des journées de congé de maladie non utilisées auxquelles ils ont droit annuellement et se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela, jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. Les employés peuvent également choisir d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite.

Les conventions collectives 2015-2020 intervenues en juin 2016 au niveau des conditions salariales des fonctionnaires du gouvernement du Québec et en juillet 2018 au niveau des conditions salariales des professionnels du gouvernement du Québec ont modifié ce programme. Depuis le 1^{er} avril 2017, les fonctionnaires peuvent accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement jusqu'à un maximum de 20 jours en banque. Toute journée excédentaire sera payable à la fin de l'année civile. Il n'y aura aucune possibilité d'utiliser ces journées dans un contexte de départ en préretraite. Des mesures transitoires sont appliquées jusqu'au 31 mars 2022. Pour les professionnels, les mêmes modalités s'appliquent à partir du 1^{er} avril 2019 ainsi que l'application de mesures transitoires jusqu'au 31 mars 2024.

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base, notamment, des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes, au 31 mars :

	RREGOP		RRPE ET RRAS	
	2019	2018	2019	2018
Taux d'indexation	3,3% à 3,63%	3,3% à 3,63%	3,25% à 3,75%	3,25% à 3,75%
Taux d'actualisation	1,91% à 2,63%	2,3% à 2,98%	2,02%	2,47%
Durée résiduelle moyenne des salariés actifs	1 à 13 ans	3 à 13 ans	4 ans	5 ans

Office des professions du Québec

Provision pour allocations de transition

Conformément au *Règlement sur la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein*, l'Office a inscrit une provision pour allocations de transition.

	2019	2018
Solde au début de l'exercice	308 975 \$	450 872 \$
Charge de l'exercice	200 450	116 341
Prestations versées au cours de l'exercice	—	(258 238)
Solde à la fin de l'exercice	509 425 \$	308 975 \$

La provision pour allocations de transition a fait l'objet d'une actualisation sur la base, notamment, des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes, au 31 mars :

	2019	2018
Taux d'indexation	3,25 % à 3,75 %	3,25 % à 3,75 %
Taux d'actualisation	1,87 % à 2,11 %	2,3 % à 2,47 %
Durée résiduelle des titulaires d'emploi supérieures actifs	2 à 5 ans	3 à 5 ans

8. EFFET À PAYER AU FONDS D'APPUI À LA MOBILITÉ DE LA MAIN-D'OEUVRE

L'Office administre à titre de fiduciaire le Fonds d'appui à la mobilité de la main-d'œuvre (FAMMO) qui a été créé en vertu du décret 241-2008 du 19 mars 2008. Le FAMMO est destiné à soutenir des projets des ordres et des organismes régissant l'accès aux métiers réglementés de la construction et hors construction, pour faciliter et accélérer la reconnaissance des compétences des personnes formées à l'extérieur du Québec et qui se portent candidates à l'exercice d'une profession ou d'un métier réglementé au Québec. Le financement initial du FAMMO provient d'une subvention de 5 millions de dollars versée par le gouvernement du Québec administrée et détenue par l'Office au profit des bénéficiaires et au nom de ceux-ci. Les intérêts générés par le FAMMO sont réinvestis dans celui-ci et des frais de gestion ne dépassant pas 8 % du montant initial du FAMMO sont payés à l'Office. L'Office administrera le FAMMO jusqu'au 31 mars 2022, et les crédits non utilisés à cette date seront retournés au fonds consolidé du revenu.

Évolution de l'actif du FAMMO

	2019	2018
Solde de l'actif au début de l'exercice	3 432 137 \$	3 396 889 \$
Intérêts générés	75 104	50 989
Subventions accordées	—	(15 741)
Solde de l'actif à la fin de l'exercice	3 507 241 \$	3 432 137 \$

L'avoir net du FAMMO est égal à l'actif car celui-ci n'a pas de passif. L'actif du FAMMO correspond à l'effet à payer de l'Office à celui-ci. L'effet à payer s'élève à 3 507 241 \$ au 31 mars 2019 (2018 : 3 432 137 \$) et se compose d'une partie de la trésorerie et des placements de l'Office.

9. DETTES

	2019	2018
Financement d'aménagements locatifs auprès de la Société québécoise des infrastructures pour un montant total de 322 265 \$, au taux d'intérêt de 2,15 %, remboursable par versements mensuels de 5 660 \$ et échéant en novembre 2020	111 089 \$	175 860 \$
Financement d'aménagements locatifs auprès de la Société québécoise des infrastructures pour un montant total de 32 154 \$, au taux d'intérêt de 2,37 %, remboursable par versements mensuels de 568 \$ et échéant en avril 2021	13 834	20 235
	<u>124 923 \$</u>	<u>196 095 \$</u>
L'échéancier des versements en capital à effectuer sur la dette au cours des prochains exercices se détaille comme suit :		
2020	72 731	
2021	51 626	
2022	566	
	<u>124 923 \$</u>	

10. AVANCES DU FONDS GÉNÉRAL DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

Le ministre des Finances est autorisé à avancer à l'Office, à même le fonds général du fonds consolidé du revenu, des sommes dont le capital ne pourra excéder 2 millions de dollars et qui porteraient intérêt au taux préférentiel. Aux 31 mars 2019 et 2018, aucune avance n'avait été contractée. En vertu du décret 712-2018, cette autorisation a été prolongée jusqu'au 31 mai 2023.

Office des professions du Québec

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE	ÉQUIPEMENT TÉLÉPHONIQUE	MOBILIER	AMÉNAGEMENT DES LOCAUX	DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUE	2019
Coût						
Solde au début	642 982 \$	37 294 \$	284 373 \$	1 288 674 \$	611 347 \$	2 864 670 \$
Acquisitions	98 477	—	5 280	—	—	103 757
Radiations	(36 971)	—	—	—	—	(36 971)
Solde à la fin	704 488	37 294	289 653	1 288 674	611 347	2 931 456
Amortissement cumulé						
Solde au début	458 492	13 789	273 914	1 090 620	611 347	2 448 162
Amortissement	104 875	7 459	4 394	72 570	—	189 298
Radiations	(36 971)	—	—	—	—	(36 971)
Solde à la fin	526 396	21 248	278 308	1 163 190	611 347	2 600 489
Valeur comptable nette	178 092 \$	16 046 \$	11 345 \$	125 484 \$	— \$	330 967 \$

	ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE	ÉQUIPEMENT TÉLÉPHONIQUE	MOBILIER	AMÉNAGEMENT DES LOCAUX	DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUE	2018
Coût						
Solde au début	461 866 \$	34 703 \$	279 422 \$	1 288 674 \$	611 347 \$	2 676 012 \$
Acquisitions	181 116	2 591	4 951	—	—	188 658
Solde à la fin	642 982	37 294	284 373	1 288 674	611 347	2 864 670
Amortissement cumulé						
Solde au début	381 434	6 589	269 790	980 296	611 347	2 249 456
Amortissement	77 058	7 200	4 124	110 324	—	198 706
Solde à la fin	458 492	13 789	273 914	1 090 620	611 347	2 448 162
Valeur comptable nette	184 490 \$	23 505 \$	10 459 \$	198 054 \$	— \$	416 508 \$

Au 31 mars 2018, l'aménagement des locaux comprenait des immobilisations louées en vertu de deux contrats de location-acquisition pour un coût de 538 433 \$ qui étaient entièrement amorties. La charge d'amortissement de l'exercice liée à ces contrats de location-acquisition est de 37 508 \$.

12. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

En vertu de deux ententes signées avec la Société québécoise des infrastructures, l'Office s'est engagé à verser un loyer annuel pour l'occupation de ses locaux. Le tarif de location est fixé par la Société québécoise des infrastructures sur une base triennale et peut varier dans le temps. Selon la tarification en vigueur au 1^{er} avril 2019, les versements annuels de loyers s'élèvent à 856 900 \$.

13. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR AUX ÉTATS FINANCIERS

Le 6 juin 2019, une demande introductive d'instance déposée devant la Cour supérieure a été signifiée à l'Office. La demande allègue que l'Ordre des Chiropraticiens du Québec et l'Office, ci-après « les défendeurs », auraient engagé leur responsabilité civile concernant le préjudice subi par les demandeurs à la suite de services professionnels exercés par un ancien membre de l'Ordre en septembre 2013. Les demandeurs réclament aux défendeurs, conjointement et solidairement, la somme de 1 350 000 \$, plus intérêts et indemnité additionnelle. Il est actuellement impossible pour la direction d'évaluer le dénouement du litige et le montant que l'Office pourrait, le cas échéant, devoir verser. Aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers.

14. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La loi qui encadre l'Office et les ordres professionnels, soit le *Code des professions*, a pour effet de minimiser les risques inhérents aux instruments financiers auxquels l'Office est soumis.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

Le risque de crédit associé à la trésorerie, aux placements et aux intérêts courus à recevoir est minime car en vertu de l'article 16.8 du *Code des professions*, l'Office n'est autorisé à placer les fonds dont il dispose qu'à court terme dans des titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada, du Québec ou d'une autre province canadienne, par dépôt auprès d'une banque ou d'une institution financière inscrite à l'Autorité des marchés financiers en application de la Loi sur l'assurance-dépôts, ou dans des certificats, billets ou titres ou papiers à court terme émis ou garantis par une banque ou une telle institution.

Le risque de crédit associé aux débiteurs est également minime compte tenu qu'il s'agit des contributions à recevoir des ordres professionnels, lesquels sont tenus, en vertu des articles 196.6 et 196.7 du *Code des professions*, de percevoir cette contribution auprès de leurs membres avant le 1^{er} avril de chaque année, et de les remettre à l'Office au plus tard le 1^{er} mai suivant. Les contributions perçues après le 1^{er} mai doivent ensuite être remises à l'Office au plus tard le 31 mars de l'année financière au cours de laquelle elles sont perçues. Les débiteurs apparaissant aux états financiers de l'Office représentent les cotisations dues par les ordres professionnels au 31 mars 2019, donc il s'agit de comptes à recevoir de moins de 30 jours selon les déclarations des ordres professionnels pour lesquels aucune provision pour créance douteuse n'est prise.

La valeur comptable de la trésorerie, des placements, des débiteurs, à l'exception des taxes à la consommation à recevoir, ainsi que des intérêts courus à recevoir représente l'exposition maximale de l'Office au risque de crédit.

Office des professions du Québec

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Office éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Office détient suffisamment de liquidités pour lui permettre d'assumer ses obligations à court et à long terme. De plus, l'article 196.2 du *Code des professions* précise que les charges de l'Office sont assumées par les membres des ordres professionnels, ce qui l'assure de toujours disposer des fonds suffisants pour pourvoir à ses obligations.

Les crédettes et charges à payer apparaissant aux états financiers de l'Office comprennent les comptes fournisseurs et frais courus au montant de 87 101 \$ (2018 : 194 699 \$) et dont l'échéance est inférieure à 90 jours, ainsi que les traitements à payer totalisant 123 281 \$ (2018 : 187 798 \$) et qui deviendront payables au cours des 12 prochains mois. L'Office estime que les vacances seront prises dans l'exercice suivant. Quant aux dettes contractées auprès de la Société québécoise des infrastructures, l'échéance de leurs flux de trésorerie contractuels est présentée à la note 9.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix.

L'Office est exposé au risque de taux d'intérêt en raison de sa trésorerie qui porte intérêt à taux variable. Toutefois, les fluctuations des taux d'intérêt du marché applicables à la trésorerie n'ont pas d'incidence significative sur les résultats de fonctionnement de l'Office.

L'Office est également exposé au risque de taux d'intérêt en raison de ses placements et de ses dettes qui portent intérêt à taux fixe. Toutefois, le risque est faible puisqu'une variation du taux d'intérêt ne ferait pas varier les flux de trésorerie et l'Office a l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance.

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

L'Office est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés des membres de l'Office. L'Office n'a conclu aucune opération avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Le 9 novembre 2017, le Gouvernement du Québec a adopté la Loi regroupant l'Office Québec/Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse, l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse et l'Office Québec-Monde pour la jeunesse (L.Q. 2017, c. 22). En vertu de cette loi, depuis le 1er avril 2018, l'Office Québec-Monde pour la jeunesse (OQMJ) est substitué à l'Office Québec/Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse (OQWBJ) et à l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse (OQAJ). Il a acquis les droits et en assume les obligations. Par conséquent, l'OQWBJ et l'OQAJ ont été responsables de gérer leurs affaires conformément aux lois et règlements qui les régissent, et ce, jusqu'à la substitution. Depuis le 1er avril 2018, cette responsabilité incombe à l'OQMJ.

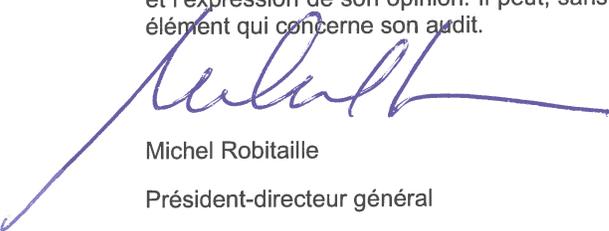
Les états financiers de l'OQMJ ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction de l'OQMJ reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de l'OQMJ, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Il peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Michel Robitaille

Président-directeur général

Montréal, le 18 juin 2019



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de l'Office Québec-Monde pour la jeunesse (« l'entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019, et l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires et les annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

Yves Doré, CPA Auditeur, CA

Yves Doré, CPA auditeur, CA
Directeur principal

Québec, le 18 juin 2019

Office Québec-Monde pour la jeunesse
État des résultats et de l'excédent cumulé
De l'exercice clos le 31 mars 2019

	2019		2019		2018
	Budget		Réel		Réel
REVENUS					
Subvention du ministère des Relations internationales et de la Francophonie	2 962 593	\$	2 962 593	\$	1 090 271
Subvention du Secrétariat à la jeunesse (SAJ)	4 000 000		3 705 312		3 626 934
Subvention du SAJ Grande rencontre des jeunes entrepreneurs du monde francophone			-		430 565
Subvention SAJ convention 2015-2016 développement	521 930		403 735		269 558
Subvention SAJ convention 2017-2018	373 067		373 067		-
Subvention du Plan d'action gouvernemental en culture			15 410		-
Subvention Fonds vert	300 000		157 520		124 889
Fondation LOJIQ Québec-volontaire	500 000		-		-
Contributions des Offices (note 4)	763 022		654 979		1 380 881
Intérêts sur dépôts bancaires	15 250		31 032		7 641
Autres revenus - Grande rencontre des jeunes entrepreneurs du monde francophone			-		14 950
Autres revenus	35 000		20 807		25 799
Opération de restructuration (note 3)			1 598 344		-
	<u>9 470 862</u>		<u>9 922 799</u>		<u>6 971 488</u>
CHARGES (note 5)					
Subventions distribuées aux Offices pour les programmes	1 049 500		1 176 936		2 063 761
Programmes et activités de développement	3 711 350		2 896 833		1 674 561
Projets SAJ Grande rencontre des jeunes entrepreneurs du monde francophone			-		445 515
Programmes SAJ convention 2015-2016 développement	521 930		250 838		269 558
Programmes SAJ convention 2017-2018	373 067		373 067		-
Communications	100 000		71 036		84 711
Licences et autres charges informatiques	110 000		97 126		71 376
Traitements et avantages sociaux	2 928 500		2 809 228		2 121 043
Amortissement des immobilisations corporelles	139 040		188 472		103 037
Fonctionnement	537 130		454 720		511 177
	<u>9 470 517</u>		<u>8 318 256</u>		<u>7 344 739</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	345		1 604 543		(373 251)
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	708 106		708 106		1 081 357
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>708 451</u>	\$	<u>2 312 649</u>	\$	<u>708 106</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Office Québec-Monde pour la jeunesse
État de la situation financière
Au 31 mars 2019

	2019	2018
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie (note 6)	3 379 864 \$	3 419 856 \$
Débiteurs (note 7)	368 196	1 251 747
	<u>3 748 060</u>	<u>4 671 603</u>
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer (note 8)	1 692 978	3 819 248
Revenus reportés	101 604	536 464
Avantages incitatifs reportés reliés à un bail	279 645	-
Obligations découlant de contrats de location- acquisition (note 10)	169 473	201 026
	<u>2 243 700</u>	<u>4 556 738</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS	<u>1 504 360</u>	<u>114 865</u>
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 11)	764 228	545 230
Charges payées d'avance	44 061	48 011
	<u>808 289</u>	<u>593 241</u>
EXCÉDENT CUMULÉ	<u>2 312 649 \$</u>	<u>708 106 \$</u>

Obligations contractuelles (note 13)

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,


Michel Robitaille
Président-directeur général


Simon Clément
Président du comité de vérification

Office Québec-Monde pour la jeunesse
État de la variation des actifs financiers nets
De l'exercice clos le 31 mars 2019

	<u>2019</u> Budget	<u>2019</u> Réal	<u>2018</u> Réal
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	<u>345</u> \$	<u>1 604 543</u> \$	<u>(373 251)</u> \$
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(65 000)	(408 905)	(119 244)
Perte à la disposition d'immobilisations corporelles		1 435	-
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>139 040</u>	<u>188 472</u>	<u>103 037</u>
	<u>74 040</u>	<u>(218 998)</u>	<u>(16 207)</u>
Acquisitions de charges payées d'avance	(50 000)	(44 061)	(48 011)
Utilisations de charges payées d'avance	<u>48 011</u>	<u>48 011</u>	<u>84 762</u>
	<u>(1 989)</u>	<u>3 950</u>	<u>36 751</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ACTIFS FINANCIERS NETS	<u>72 396</u>	<u>1 389 495</u>	<u>(352 707)</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>114 865</u>	<u>114 865</u>	<u>467 572</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>187 261</u> \$	<u>1 504 360</u> \$	<u>114 865</u> \$

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Office Québec-Monde pour la jeunesse
État des flux de trésorerie
De l'exercice clos le 31 mars 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (déficit) de l'exercice	1 604 543 \$	(373 251) \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	188 472	103 037
Amortissement des avantages incitatifs	(62 777)	-
Opération de restructuration	(1 597 966)	-
Perte à la disposition d'immobilisations corporelles	1 435	-
	<u>133 707</u>	<u>(270 214)</u>
Variation des actifs et des passifs liés aux activités de fonctionnement :		
Débiteurs	702 186	2 173 367
Créditeurs et charges à payer	(324 924)	1 305 953
Revenus reportés	(434 860)	(255 024)
Charges payées d'avance	3 950	36 751
	<u>(53 648)</u>	<u>3 261 047</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>80 059</u>	<u>2 990 833</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	<u>(88 498)</u>	<u>(97 229)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursements des obligations découlant de contrats de location-acquisition et flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(31 553)</u>	<u>(43 623)</u>
(Diminution) Augmentation de la trésorerie	(39 992)	2 849 981
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	3 419 856	569 875
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (note 6)	<u>3 379 864</u> \$	<u>3 419 856</u> \$

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Office Québec-Monde pour la jeunesse

Notes complémentaires

Au 31 mars 2019

1. CONSTITUTION ET OBJETS

L'Office Québec-Monde pour la jeunesse (OQMJ) est constitué en vertu de la Loi instituant l'Office Québec-Monde pour la jeunesse, (RLRQ, chapitre O-5.2), qui est entrée en vigueur le 26 mai 2009. L'OQMJ a pour mission, dans la mesure et aux conditions déterminées par le ministre, de développer les relations entre les jeunes de toutes les régions du Québec ainsi que les relations entre ces jeunes et ceux des autres provinces et des territoires du Canada, de la Communauté française de Belgique, des Amériques et des autres territoires et pays que le ministre lui indique et qui ne sont pas couverts par l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ). Ces relations ont pour objet de favoriser chez ces jeunes la connaissance mutuelle de leur culture respective, d'accroître entre eux les échanges sur le plan individuel et collectif et de susciter le développement de réseaux. L'OQMJ fait partie des Offices jeunesse internationaux du Québec (LOJIQ).

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, l'OQMJ n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

En vertu de la Loi regroupant l'Office Québec/Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse, l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse et l'Office Québec-Monde pour la jeunesse (L.Q. 2017, c. 22), l'OQMJ assume les compétences respectivement dévolues par le passé à l'Office Québec/Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse (OQWBJ) et l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse (OQAJ). Lors du regroupement, l'OQMJ a acquis les droits de ces deux organisations tout en assumant leurs obligations.

Par conséquent, le 1er avril 2018, tous les actifs, les passifs, les obligations contractuelles de l'OQWBJ et de l'OQAJ ont été acquis et sont dorénavant assumés par l'OQMJ. (note 3)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ses états financiers, l'OQMJ utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de l'OQMJ, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie des immobilisations corporelles, la répartition des dépenses communes entre les différents offices et la provision pour allocation de transition. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Instruments financiers

La trésorerie ainsi que les débiteurs, à l'exception des taxes à la consommation à recevoir, sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La marge de crédit ainsi que les créditeurs et les charges à payer, à l'exception des avantages sociaux et provision pour allocations de transition à payer, sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale. Toutefois, lors de la comptabilisation initiale des éléments classés dans les instruments financiers évalués à la juste valeur, les coûts de transaction sont passés en charges.

REVENUS

Subvention du gouvernement du Québec

Les subventions du gouvernement du Québec sont des paiements de transferts et elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu à ces revenus, dans la mesure où lesdites subventions sont autorisées, que l'OQMJ a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause.

Les subventions sont présentées en subventions reportées lorsque les stipulations imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Les subventions reportées sont diminuées et un montant équivalent des revenus de subventions est comptabilisé à mesure que les conditions relatives au passif sont remplies.

Contributions

Les contributions sont comptabilisées à titre de revenus lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les contributions reçues avant l'exercice au cours duquel elles pourront être utilisées aux fins prescrites sont comptabilisées à titre de revenus reportés jusqu'à ce qu'elles soient utilisées aux fins prescrites.

CHARGES

Programmes

Les charges (projets réguliers et spéciaux) sont constatées dans l'exercice au cours duquel elles sont autorisées et que les bénéficiaires ont satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie

La trésorerie se compose des soldes bancaires incluant les découverts bancaires, dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible.

PASSIFS

Provision pour allocations de transition

Une allocation de transition est payable au personnel d'encadrement. Cette allocation est payable au moment du départ de l'employé, sauf si la personne concernée quitte pour occuper un poste dans le secteur public pendant la période correspondant à son allocation. Cette allocation correspond à un mois de salaire au moment du départ par année de service continu, sans toutefois excéder 12 mois.

La provision pour allocations de transition fait l'objet d'une actualisation

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'OQMJ ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Avantages incitatifs reportés

Les avantages incitatifs reportés reliés à un bail sont comptabilisés au coût et sont amortis de façon linéaire sur la durée du bail.

Contrats de location

Les contrats de location auxquels l'OQMJ est partie à titre de preneur et par lesquels la quasi-totalité des avantages et des risques liés à la propriété lui sont transférés, sont constatés à titre d'immobilisations corporelles et inclus dans les obligations découlant de contrats de location-acquisition. Le coût comptabilisé au titre des contrats de location-acquisition représente la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail.

Les autres contrats de location sont comptabilisés comme des contrats de location-exploitation et les coûts de location qui en découlent sont inscrits à titre de charges au cours de l'exercice où ils surviennent.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés afin de fournir des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire et les durées suivantes :

Matériel et équipement	5 ans
Matériel informatique et logiciels	3 ans
Développement informatique	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'OQMJ de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values sur immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est permise.

OPÉRATIONS INTERENTITÉS

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à leur valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

3. OPÉRATION DE RESTRUCTURATION

En vertu de la Loi regroupant l'Office Québec/Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse, l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse et l'Office Québec-Monde pour la jeunesse, le gouvernement a transféré la responsabilité des activités du territoire des Amériques et de la Communauté française de Belgique à l'OQMJ. Jusqu'à la date de restructuration, l'OQAJ et l'OQMJ étaient sous contrôle commun du gouvernement du Québec.

3. OPÉRATION DE RESTRUCTURATION (SUITE)

Au 1er avril 2018, la valeur comptable des actifs et des passifs reçus est présentée ci-dessous.

	Soldes avant restructurations (31 mars 2018)			Ajustement ¹	Soldes après ajustements
	OQMJ	OQAJ	OQWBJ		Total
ACTIFS FINANCIERS					
Trésorerie	3 419 856 \$	378 \$	- \$	- \$	3 420 234 \$
Débiteurs	1 251 747	1 511 314	318 880	(2 011 559)	1 070 382
	<u>4 671 603</u>	<u>1 511 692</u>	<u>318 880</u>	<u>(2 011 559)</u>	<u>4 490 616</u>
PASSIF					
Créiteurs et charges à payer	3 819 248	139 978	92 250	(2 011 559)	2 039 917
Revenus reportés	536 464	-	-	-	536 464
Obligations découlant de contrats de location- acquisition	201 026	-	-	-	201 026
	<u>4 556 738</u>	<u>139 978</u>	<u>92 250</u>	<u>(2 011 559)</u>	<u>2 777 407</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS	<u>114 865</u>	<u>1 371 714</u>	<u>226 630</u>	<u>-</u>	<u>1 713 209</u>
ACTIFS NON FINANCIERS					
Immobilisations corporelles	545 230	-	-	-	545 230
Charges payées d'avance	48 011	-	-	-	48 011
	<u>593 241</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>593 241</u>
EXCÉDENT CUMULÉ	<u>708 106 \$</u>	<u>1 371 714² \$</u>	<u>226 630² \$</u>	<u>- \$</u>	<u>2 306 450 \$</u>

¹ L'ajustement consiste à éliminer les soldes réciproques des débiteurs et créiteurs entre les différents Offices au 31 mars 2018.

² L'effet net de l'opération de restructuration est la constatation d'un revenu de 1 598 344\$.

Aucune obligation ni passif éventuel n'a été transféré.

Au 31 mars 2019, les résultats des activités transférées se détaillent ainsi :

	2018		2018		2018	
	OQAJ	\$	OQWBJ	\$	Total	\$
REVENUS						
Subvention du ministère des Relations internationales et de la Francophonie	1 426 093	\$	446 229	\$	1 872 322	\$
Autres revenus	825 896		268 140		1 094 036	
CHARGES						
Programmes et activités de développement	1 096 054		319 567		1 415 621	
Autres charges	876 985	\$	249 963	\$	1 126 948	\$

Aucun coût lié à la restructuration n'a été engagé et aucune compensation n'a été versée.

4. CONTRIBUTIONS DES OFFICES

Tel que prévu à l'article 5 de la Loi instituant l'Office Québec-Monde pour la jeunesse (RLRQ, chapitre O-5.2), en collaboration avec le Centre de services partagés du Québec, l'OQMJ fournit à l'OFQJ (OFQJ, OQWBJ et OQAJ en 2018), dans la mesure et aux conditions que chacun détermine, des services de gestion des ressources financières, humaines, matérielles et technologiques.

Méthode de répartition des frais communs

La part des frais communs d'un office doit refléter le volume d'activités qu'il génère et, par le fait même, la valeur des ressources qu'il mobilise. Ce volume d'activités est déterminé par trois variables : le total des dépenses (contributions) de programmes et de développement, le volume de participants et le nombre impliqué de salariés.

Les charges communes sont réparties comme suit en 2019 :

	OQMJ	OFQJ	Total
Programmes	32 425 \$	14 425 \$	46 850 \$
Activités de développement	74 946	33 342	108 288
Frais de communications	49 164	21 872	71 036
Licences et autres charges informatiques	67 221	29 905	97 126
Traitements et avantages sociaux	830 164	369 322	1 199 486
Loyer	240 072	106 803	346 875
Amortissement des avantages incitatifs	(43 448)	(19 329)	(62 777)
Amortissement des immobilisations corporelles	107 372	47 767	155 139
Autres frais de fonctionnement	114 351	50 872	165 223
	<u>1 472 267</u>	<u>654 979</u>	<u>2 127 246</u>
Traitements et avantages sociaux subventionnés non répartis	423 590	-	423 590
	<u>1 895 857 \$</u>	<u>654 979 \$</u>	<u>2 550 836</u>

Pourcentage de répartition retenu en 2019

OQMJ	OFQJ
69,21 %	30,79 %

Les charges communes sont réparties comme suit en 2018 :

	OQMJ	Contribution des Offices			Total
		OFQJ	OQWBJ	OQAJ	
Programmes	15 954 \$	14 137 \$	3 365 \$	12 894 \$	46 350 \$
Activités de développement	28 899	25 609	6 096	23 359	83 963
Frais de communications	29 158	25 837	6 150	23 566	84 711
Licences et autres charges informatiques	24 568	21 769	5 182	19 857	71 376
Traitements et avantages sociaux	428 051	379 302	90 286	345 973	1 243 612
Loyer	123 555	109 483	26 061	99 864	358 963
Amortissement des immobilisations corporelles	23 991	21 260	5 061	19 392	69 704
Autres frais de fonctionnement	50 586	44 824	10 669	40 885	146 964
	<u>724 762</u>	<u>642 221</u>	<u>152 870</u>	<u>585 790</u>	<u>2 105 643</u>
Traitements et avantages sociaux subventionnés non répartis	374 482				374 482
	<u>1 099 244 \$</u>	<u>1 380 881 \$</u>			<u>2 480 125 \$</u>

Pourcentage de répartition retenu en 2018

OQMJ	OFQJ	OQWBJ	OQAJ
34,42 %	30,50 %	7,26 %	27,82 %

5. CHARGES

	2019	2018
Subventions distribuées aux Offices pour les programmes		
OFQJ	1 024 039 \$	981 520 \$
OFQJ – SAJ Convention 2015-2016	152 897	-
OQAJ	-	815 368
OQWBJ	-	266 873
	<u>1 176 936</u>	<u>2 063 761</u>
Programmes et activités de développement		
Projets réguliers et spéciaux	2 658 381	1 471 274
Missions à l'étranger	35 014	35 229
Activités de développement	48 300	37 745
Programmes - frais communs	46 850	46 350
Activités de développement - frais communs	108 288	83 963
	<u>2 896 833</u>	<u>1 674 561</u>
Programmes spéciaux SAJ		
Grande rencontre des jeunes entrepreneurs du monde francophone	-	445 515
SAJ Convention 2015-2016 développement	250 838	269 558
	<u>250 838</u>	<u>715 073</u>
Programmes SAJ Convention 2017-2018		
SAJ Convention 2017-2018	373 067	-
	<u>373 067</u>	<u>-</u>
Communications		
Frais de communications - frais communs	71 036	84 711
	<u>71 036</u>	<u>84 711</u>
Licences et autres charges informatiques		
Frais de licences et autres charges informatiques - frais communs	97 126	71 376
	<u>97 126</u>	<u>71 376</u>
Traitements et avantages sociaux		
Traitements et avantages sociaux	1 263 542	881 413
Traitements et avantages sociaux remboursés à des tiers	239 180	159 194
Remboursement de traitements et avantages sociaux des tiers	(329 937)	(542 136)
Traitements et avantages sociaux - frais communs	1 282 221	1 295 874
Traitements et avantages sociaux remboursés à des tiers - frais communs	376 343	339 671
Remboursement de traitements et avantages sociaux des tiers - frais communs	(48 000)	(20 000)
Formation	13 367	4 478
Formation - frais communs	12 512	2 549
	<u>2 809 228</u>	<u>2 121 043</u>
Amortissement des immobilisations corporelles		
Amortissement des immobilisations corporelles	33 333	33 333
Amortissement des immobilisations corporelles - frais communs	155 139	69 704
	<u>188 472</u>	<u>103 037</u>
Fonctionnement		
Loyer - frais communs	346 875	358 963
Amortissement des avantages incitatifs liés au bail - frais communs	(62 777)	-
Frais de fonctionnement - frais communs	157 260	137 469
Intérêts sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition - frais communs	7 963	9 495
Frais de fonctionnement - autres	4 147	5 250
Frais du conseil d'administration	1 252	-
	<u>454 720</u>	<u>511 177</u>
	<u>8 318 256 \$</u>	<u>7 344 739 \$</u>

6. TRÉSORERIE

	<u>2019</u>		<u>2018</u>
Encaisse non réservée	3 079 864	\$	3 119 856
Réserve	300 000		300 000
	<u>3 379 864</u>	<u>\$</u>	<u>3 419 856</u>

En vertu de l'article 34 du règlement intérieur de l'OQMJ, il a été résolu par le conseil d'administration d'autoriser l'OQMJ à constituer et maintenir une réserve de trésorerie jusqu'à concurrence de 300 000 \$. Elle est destinée à assurer la gestion financière pour éviter notamment les découverts bancaires.

7. DÉBITEURS

	<u>2019</u>		<u>2018</u>
Secrétariat à la jeunesse	-	\$	826 934
OFQJ	332 516		199 229
OQAJ	-		108 944
OQWBJ	-		81 871
Autres	35 680		34 769
	<u>368 196</u>	<u>\$</u>	<u>1 251 747</u>

8. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	<u>2019</u>		<u>2018</u>
Fournisseurs	155 749	\$	190 332
Secrétariat à la jeunesse (Annexe A et B)	400 432		-
OFQJ	472 381		978 818
OQAJ	-		1 500 581
OQWBJ	-		318 203
Traitements et vacances à payer	218 208		286 438
Avantages sociaux et provision pour allocations de transition à payer	446 208		544 876
	<u>1 692 978</u>	<u>\$</u>	<u>3 819 248</u>

Provision pour allocations de transition à payer

	<u>2019</u>		<u>2018</u>
Solde au début	544 876	\$	514 101
Charge de l'exercice	16 692		30 775
Prestations versées au cours de l'exercice	(115 360)		-
Solde à la fin	<u>446 208</u>	<u>\$</u>	<u>544 876</u>

La provision pour allocations de transition a fait l'objet d'une actualisation sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes :

	<u>2019</u>		<u>2018</u>
Taux de croissance de la rémunération	1,24 % à 1,85 %		1,44 % à 2,40 %
Taux d'actualisation	2,26 % à 2,78 %		2,77 % à 3,09 %
Durée résiduelle des salariés actifs	Entre 6 et 18 ans		Entre 7 et 23 ans

9. MARGE DE CRÉDIT

Au 31 mars 2019, l'OQMJ détient une marge de crédit auprès de la Caisse Desjardins de Québec de 200 000 \$ renouvelable annuellement le 30 septembre. Cette marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel majoré de 1 % et est inutilisée aux 31 mars 2019 et 2018.

10. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Obligations, en vertu de contrats de location-acquisition, envers la Société québécoise des infrastructures de 424 725 \$, au taux de 4,28 %, remboursables par versements mensuels de 3 190 \$ incluant capital et intérêts, échéant le 29 février 2024	169 473 \$	199 793 \$
Obligations, en vertu de contrats de location-acquisition, envers la Société québécoise des infrastructures de 69 141 \$, au taux de 2,90 %, remboursables par versements mensuels de 1 236 \$ incluant capital et intérêts, échéant le 30 avril 2018	-	1 233
	<u>169 473 \$</u>	<u>201 026 \$</u>

Les montants des paiements minimums exigibles (capital et intérêts) à effectuer au cours des prochains exercices se détaillent comme suit :

2020	38 280 \$
2021	38 280
2022	38 280
2023	38 280
2024	35 090
Total des paiements minimums exigibles	188 210
Moins : montant représentant les intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles	(18 737)
	<u>169 473 \$</u>

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Matériel et équipement	Matériel informatique et logiciels	Développement informatique	Améliorations locatives	2019 Total
Coût					
Solde au début	84 884 \$	116 110 \$	109 939 \$	1 002 955 \$	1 313 888 \$
Regroupement OQAJ	17 929	2 878	-	118 081	138 888
Acquisitions	3 474	52 207	-	353 224	408 905
Radiations	-	-	-	(118 081)	(118 081)
Dispositions	(194)	(6 515)	(67 547)	-	(74 256)
Solde à la fin	<u>106 093</u>	<u>164 680</u>	<u>42 392</u>	<u>1 356 179</u>	<u>1 669 344</u>
Amortissement cumulé					
Solde au début	7 555	67 439	102 313	591 351	768 658
Regroupement OQAJ	17 929	2 878	-	118 081	138 888
Amortissement	16 170	32 372	5 509	134 421	188 472
Radiations	-	-	-	(118 081)	(118 081)
Dispositions	(194)	(5 080)	(67 547)	-	(72 821)
Solde à la fin	<u>41 460</u>	<u>97 609</u>	<u>40 275</u>	<u>725 772</u>	<u>905 116</u>
Valeur comptable nette	<u>64 633 \$</u>	<u>67 071 \$</u>	<u>2 117 \$</u>	<u>630 407 \$</u>	<u>764 228 \$</u>
	Matériel et équipement	Matériel informatique et logiciels	Développement informatique	Améliorations locatives	2018 Total
Coût					
Solde au début	7 153 \$	107 420 \$	187 354 \$	993 866 \$	1 295 793 \$
Acquisitions	78 008	32 147	-	9 089	119 244
Dispositions	(277)	(23 457)	(77 415)	-	(101 149)
Solde à la fin	<u>84 884</u>	<u>116 110</u>	<u>109 939</u>	<u>1 002 955</u>	<u>1 313 888</u>
Amortissement cumulé					
Solde au début	5 888	72 028	165 533	523 321	766 770
Amortissement	1 944	18 868	14 195	68 030	103 037
Dispositions	(277)	(23 457)	(77 415)	-	(101 149)
Solde à la fin	<u>7 555</u>	<u>67 439</u>	<u>102 313</u>	<u>591 351</u>	<u>768 658</u>
Valeur comptable nette	<u>77 329 \$</u>	<u>48 671 \$</u>	<u>7 626 \$</u>	<u>411 604 \$</u>	<u>545 230 \$</u>

Au 31 mars 2019, 0 \$ était inclus dans les créditeurs et charges à payer (2018 : 22 015 \$).

Au cours de l'exercice, des acquisitions d'immobilisations corporelles n'ayant eu aucun effet sur les flux de trésorerie au montant de 342 422 \$ ont été réalisées.

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

Au 31 mars 2018, des immobilisations corporelles classées sous la rubrique « Matériel et équipement » représentant 73 106 \$, « Matériel informatique et logiciels » représentant 6 667 \$ et « Améliorations locatives » représentant 9 089 \$ n'ont pas été amorties étant donné qu'elles n'étaient pas opérationnelles en fin d'exercice. Aucun cas au 31 mars 2019.

Des immobilisations corporelles provenant du regroupement avec l'OQAJ ont été ajoutées au solde au début du 1er avril 2018. Le transfert d'actifs a une valeur comptable nette de 0 \$.

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Matériel et équipement :	17 929 \$	17 929 \$	0 \$
Matériel informatique et logiciels :	2 878 \$	2 878 \$	0 \$
Améliorations locatives :	118 081 \$	118 081 \$	0 \$

12. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS***Régimes de retraite***

Les membres du personnel de l'OQMJ participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) et au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1er janvier 2019, les taux de cotisation de certains régimes de retraite ont été modifiés. Ainsi, le taux pour le RREGOP est passé de 10,97 % à 10,88 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS qui fait partie du RRPE est inchangé en 2019 à 12,82 % de la masse salariale admissible.

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 2,97 % au 1er janvier 2019 (2,97 % au 1er janvier 2018) de la masse salariale admissible qui doit être versé par l'employeur, pour les participants au RRPE et au RRAS et un montant équivalent pour la partie à verser par les employeurs. Ainsi, l'OQMJ verse un montant supplémentaire pour l'année civile 2019 correspondant à 5,94 % de la masse salariale admissible (5,94 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2018).

Les cotisations de l'OQMJ, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 200 699 \$ (2018 : 199 900 \$). Les obligations de l'OQMJ envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Congés de maladie

L'OQMJ rembourse les jours non utilisés au 31 mars de chaque année selon son règlement sur les conditions de nomination ainsi que les normes et barèmes de rémunération. La charge de l'exercice s'élève à 70 071 \$ (2018 : 59 313 \$).

Provision pour congés vacances

Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire puisque la direction estime que la provision pour congés vacances sera payée au cours du prochain exercice.

13. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES***Contributions à verser***

Au 31 mars 2019, l'OQMJ a accepté de verser des contributions pour les programmes de 921 543 \$ (2018 : 704 369 \$) pour des projets qui se réaliseront au cours de l'exercice 2020.

13. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (SUITE)

Contrats de location

En vertu d'ententes avec la Société québécoise des infrastructures, l'entité s'est engagée à verser un loyer annuel pour l'occupation de locaux.

L'OQMJ s'est engagé vis-à-vis la Société québécoise des infrastructures jusqu'en mai 2023 pour des locaux administratifs à Québec et en février 2024 pour des locaux administratifs à Montréal.

Le tarif de location est fixé par la Société québécoise des infrastructures sur une base triennale et peut varier dans le temps. Selon la tarification en vigueur au 1er avril 2019, les versements s'établissent comme suit :

	<u>Québec</u>	<u>Montréal</u>
2020	61 361 \$	270 059 \$
2021	61 361	270 059
2022	61 361	270 059
2023	61 361	270 059
2024	10 227	247 554
	<u>255 671 \$</u>	<u>1 327 790 \$</u>

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

L'OQMJ est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration et du comité de direction ainsi que du président-directeur général de l'OQMJ.

L'OQMJ n'a conclu aucune opération avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

15. GESTION DE RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière.

L'OQMJ est exposé au risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières étant donné qu'il y a concentration d'opérations avec une même partie ou concentration d'obligations financières de tierces parties ayant des caractéristiques économiques similaires et qui seraient affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture.

L'exposition maximale de l'OQMJ au risque de crédit au 31 mars est la suivante :

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Trésorerie	3 379 864 \$	3 419 856 \$
Débiteurs (excluant les taxes à la consommation à recevoir)	339 505	1 226 386
	<u>3 719 369 \$</u>	<u>4 646 242 \$</u>

15. GESTION DE RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)***Risque de crédit (suite)***

La direction juge que le risque de perte relativement à la trésorerie est négligeable, car elle est investie auprès d'une institution financière réputée. Le risque de crédit associé aux débiteurs est réduit puisqu'ils sont composés en presque totalité de montants dus par des ministères et organismes du gouvernement du Québec. Aucune provision n'est comptabilisée étant donné la qualité des débiteurs. L'ensemble du solde sera encaissé dans les 60 jours.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'OQMJ ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que l'OQMJ ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun à un prix raisonnable.

L'OQMJ finance ses charges d'exploitation ainsi que l'acquisition et l'amélioration des immobilisations corporelles en combinant les flux de trésorerie provenant de ses activités d'exploitation et des subventions. L'OQMJ respecte ses exigences en matière de liquidité en préparant et en surveillant les plans de financement et de charges, et en détenant des actifs financiers pouvant facilement être transformés en trésorerie. L'OQMJ dispose d'une marge de crédit de 200 000 \$ (note 9). De plus, en vertu d'une résolution du conseil d'administration, l'OQMJ s'est muni d'une réserve de trésorerie afin de pourvoir au financement de ses opérations. Aux 31 mars 2019 et 2018, la réserve de trésorerie s'élève à 300 000 \$.

Le tableau suivant présente l'échéance estimative des passifs financiers au 31 mars :

	<u>2019</u>		<u>2018</u>
Créditeurs et charges à payer excluant les avantages sociaux (note 8)			
Moins de 90 jours	1 213 610	\$	3 246 983
	<u>1 213 610</u>	<u>\$</u>	<u>3 246 983</u>

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Compte tenu de la nature de ses activités, l'OQMJ n'est exposé à aucun risque de marché puisque la marge de crédit est inutilisée.

16. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2018 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2019.

Office Québec-Monde pour la jeunesse
Annexe A - SAJ Convention 2015-2016 développement
De l'exercice clos le 31 mars 2019

	2019	2018
SUBVENTION AUTORISÉE		
Subvention non utilisée au début	521 930 ² \$	791 488 \$
Ajustement	(12 450)	-
	509 480	791 488
 CHARGES		
Activités de développement - OQMJ	250 838	269 558
Activités de développement - OFQJ	152 897	-
Subvention non utilisée à la fin	105 745³ \$	521 930¹ \$

1. La subvention non utilisée de 521 930 \$ a été reportée pour couvrir des charges de l'exercice 2018-2019. Ce montant est compris dans le poste « Revenus reportés » à l'état de la situation financière 2018.
2. La subvention autorisée non utilisée au début pour 2018-2019 est révisée au montant de 509 480 \$ à la demande du SAJ.
3. La subvention non utilisée de 105 745 \$ sera remboursée en 2019-2020. Ce montant est compris dans le poste « Crédoiteurs et charges à payer » à l'état de la situation financière 2019.

Office Québec-Monde pour la jeunesse
Annexe B - SAJ 2018-2019 et 2017-2018
De l'exercice clos le 31 mars 2019

	2019	2018
SUBVENTION AUTORISÉE		
Subvention non utilisée au début	373 067 \$	- \$
Subvention du Secrétariat à la jeunesse 2018-2019 et 2017-2018	4 000 000	4 000 000
	4 373 067	4 000 000
 CHARGES		
Salaires et charges sociales	407 838	354 851
Autres dépenses directes :		
Allocations aux stagiaires	3 262 704	2 903 079
Dépense entourant le 50 ^e anniversaire de l'OFQJ	-	7 011
Frais de gestion	407 838	361 992
Subvention non utilisée à la fin	294 687³ \$	373 067¹ \$

1. La subvention non utilisée de 373 067 \$ a été reportée pour couvrir des charges de l'exercice 2018-2019.
2. La subvention non utilisée de 294 687 \$ sera remboursée en 2019-2020. Ce montant est compris dans le poste « Crédoiteurs et charges à payer » à l'état de la situation financière 2019.
3. Le total des subventions à rembourser au 31 mars 2019 est de 400 432 \$.
4. Selon le Décret 1032-2018, l'OQMJ recevra du SAJ 4 000 000\$ en 2019-2020 et 2020-2021. Le total de l'engagement est de 8 000 000\$.